

APPEL À CANDIDATURES Policy Brief

Déploiement d'acteurs armés non étatiques dans les opérations nationales de défense et de sécurité du territoire : Évaluation des questions et des risques politiques et sécuritaires (Niger)

Date d'émission : 11 novembre 2024

Date limite de dépôt des candidatures et instructions : Les candidatures doivent être reçues avant le 1er décembre 2024.

Toutes les candidatures doivent être soumises par voie électronique à Cyrielle Trebosc cyrielle.trebosc@sipri.org et Marie Riquier marie.riquier@sipri.org avec, en objet, "PB - Acteurs armés non étatiques".

1. Introduction

Le projet RECAP (Research and Action for Peace), financé par l'Union européenne, est mis en œuvre par le Réseau Ouest-Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) dans 18 pays d'Afrique de l'Ouest et du bassin du lac Tchad¹. L'objectif global du projet est de renforcer le rôle de la société civile, y compris les praticiens et les chercheurs régionaux, nationaux et communautaires, dans la promotion d'une consolidation de la paix efficace, la gestion des crises et la prévention des conflits et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad, afin de permettre aux décideurs politiques de prendre des décisions plus éclairées. Le présent appel est administré conjointement par WANEP, SIPRI et DRC.

2. Raison d'être

WANEP, DRC et le SIPRI sollicitent des candidatures de membres du réseau RECAP pour produire un Policy Brief sur le **déploiement d'acteurs armés non étatiques dans les opérations de défense et de sécurité du territoire national : Évaluation des enjeux et des risques politiques et sécuritaires (Niger)**.

Les Policy Brief visent à améliorer les pratiques et les politiques de prévention des conflits, de l'extrémisme violent et de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad. Le(s) chercheur(s) sélectionné(s) devra(ont) produire un Policy Brief de haute qualité basé sur des recherches documentaires afin d'identifier et d'aborder, entre autres, les lacunes et les défis politiques sur le thème/sujet avec des recommandations exploitables pour les décideurs politiques internationaux, régionaux et nationaux.

2.1 Contexte

Dans ce contexte, l'étude analysera en profondeur la manière dont les acteurs armés non étatiques agissent en tant que fournisseurs de sécurité locale aux côtés des forces armées nationales dans un environnement instable marqué par l'activité de la Jama'at Nusrat al-Islam wal Muslimeen (JNIM), affiliée à Al-Qaïda, et de l'État islamique dans le Grand Sahara (ISGS).

Il présentera les types d'acteurs impliqués et explorera les modalités de leurs interactions avec les éléments de sécurité de l'État (l'armée, la garde nationale, la gendarmerie, la police).

Elle évaluera les conséquences de ces stratégies communautaires sur la protection des civils et sur la sécurisation des régions concernées, tout en interrogeant la vision de l'État quant à sa stratégie politique et sécuritaire actuelle et future.

2.2 Objectif

¹ Les pays de la CEDEAO et le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Cameroun, le Tchad et la Mauritanie.

Plus précisément, les trois objectifs principaux du Policy Brief et les questions directrices qui s'y rapportent sont les suivants :

- **Une identification des acteurs concernés et une description de leurs types d'implication en parallèle ou avec les forces armées nationales.**

Origine, constitution et opérationnalisation des "comités de vigilance" et des "groupes d'autodéfense" tels que le groupe d'autodéfense de Banibangou dans le département de Banibangou et Ouallam, la *Garde nomade de Tahoua* ou le *Zankai de Tillabéri*.²

- **Une évaluation de l'évolution de leur rôle avant et après le coup d'État de 2023**

- Changements dans la vision et les stratégies de l'État à l'égard des groupes armés non étatiques :

Les autorités nigériennes ont d'abord fait preuve de résistance et de prudence en s'engageant auprès des groupes d'autodéfense...

(en raison de l'histoire des "rébellions" dans le pays, des comparaisons avec la montée en puissance et l'impact des groupes d'autodéfense au Mali, des préférences pour les stratégies de réintégration et de cooptation et de l'utilisation des réseaux locaux et des autorités coutumières.).³

...jusqu'au passage de 2021 et à la montée en puissance de l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) les pertes et les attaques contre les forces de sécurité nationale et les civils.

(lorsque certains groupes d'autodéfense sont devenus "tolérés" mais non officiellement reconnus et considérés comme pouvant servir les intérêts de sécurité de l'État sur le terrain en tant que mécanismes de protection).

- **Une description des relations actuelles avec les acteurs armés de l'État et de l'insertion dans la stratégie politique et de sécurité de l'État.**

- Description des tentatives de coordination, de coopération et d'intégration/rejet entre ces groupes et les forces armées nationales.

- Les groupes d'autodéfense, produits des limites de l'État ?

(En raison d'un manque de capacités de l'État - en termes d'effectifs, de combat, de communication et de stratégie - pour protéger efficacement les civils ? Ou à des différences dans les niveaux de menace entre les régions).

- Perspectives politiques et de sécurité :

Risques rencontrés par ces acteurs face aux groupes djihadistes et impacts sur la sécurité de la région, conséquences pour les civils (victimes, exposition aux menaces et représailles djihadistes qui ont conduit à des déplacements forcés à au nord du Tillabery en mai 2021, par exemple, mais aussi risques induits par la présence de groupes d'autodéfense locaux comme les abus sur les personnes, les vols à main armée ou les vols de bétail).

Impacts négatifs de leur activité sur une cohésion sociale déjà fragile (risques de discriminations communautaires, de tensions intercommunautaires et d'alimentation de conflits locaux ; risques d'aggravation des exactions des militaires et des groupes d'autodéfense sur les civils comme cela a été constaté au Mali et au Burkina-Faso).⁴

Un nouveau cadrage des relations entre les groupes d'autodéfense et les autorités militaires ? Professionnalisation ? Insertion dans leur stratégie de lutte contre le terrorisme ?

Les conclusions et les recommandations du Policy Brief devraient contribuer à la compréhension des lacunes et fournir aux parties prenantes des recommandations concrètes et fondées sur des données probantes pour relever les défis mis en évidence.

Ce Policy Brief sera présentée par son auteur lors d'un REcAP Meet'Up en ligne avec les membres du réseau et les chercheurs et instituts intéressés après sa publication.

3. Champ d'application et méthodologie

² GOXHO Delina. *Les milices d'autodéfense au Niger : Le risque d'une bombe à retardement*. Policy brief, Megatrends Afrika, 17 oct 2023.

³ De BRUIJNE Kars. *Les groupes d'autodéfense, la politique et l'Etat sahélien*. Institut Clingendael, 14 décembre 2022.

⁴ ICG. *Sud-ouest du Niger : Prévenir une nouvelle insurrection*. Rapport Afrique n°301, 29 avril 2021.

Le(s) chercheur(s) sera(ont) responsable(s) de la mise en œuvre de toutes les étapes de l'étude, de la conception de la méthodologie à la rédaction du rapport final, en passant par l'examen des documents et la collecte des données sur le terrain. Le(s) chercheur(s) appliquera(ont) les normes les plus élevées en matière de rigueur, de qualité et de professionnalisme.

Le(s) chercheur(s) effectuera(ont) les tâches suivantes :

- Réaliser **une analyse documentaire** basée sur la documentation existante (littérature scientifique et universitaire, rapports d'ONG) afin de fournir un résumé des connaissances actuelles sur le sujet.
- Mener des **entretiens avec les principales parties prenantes**, en particulier les autorités locales, régionales et nationales, y compris les représentants des organisations locales en contact avec les populations touchées.
- Rédaction d'**un rapport préparatoire préliminaire** mettant en évidence : la définition de l'objet de l'étude ; la méthodologie de recherche et de collecte des données à utiliser ; l'approche méthodologique adoptée pour le traitement et l'analyse des données ; les résultats et les conclusions de l'analyse documentaire.
- **Rédiger la première version du Policy Brief** sur la base de l'analyse de l'étude documentaire.
- **Rédiger la version finale du Policy Brief** en tenant compte des commentaires du comité scientifique de REcAP et de l'UE FPI.
- Produire un Policy Brief de haute qualité qui servira de ressource ou d'outil pour le plaidoyer et le discours politique.

Si un voyage est nécessaire, le(s) chercheur(s) ou l'institution sera(ont) responsable(s) de l'organisation du transport, de l'hébergement, de l'assurance, de l'obtention des visas et des autorisations de recherche appropriés pour leurs activités de recherche et de prévoir des dispositions adéquates dans la proposition financière. Le(s) chercheur(s) ou l'institution est (sont) également responsable(s) de tout personnel ou sous-consultant qu'il(s) pourrai(en)t engager dans le cadre de cette mission. Le produit final de la recherche est soumis à la procédure interne d'examen et d'édition du REcAP, et le(s) chercheur(s) ou l'institution s'engage(nt) à effectuer toutes les révisions nécessaires dans le cadre du contrat.

Sur la base d'une demande du secrétariat du projet REcAP et à condition que le produit final ne révèle pas d'informations susceptibles de mettre en danger une personne ou une organisation, le(s) chercheur(s) ou l'institution pourrait(ent) présenter une séance d'information sur les résultats au public, en ciblant les praticiens sur le terrain, les décideurs politiques et les partenaires financiers et techniques.

4. Résultats attendus et calendrier

Le(s) chercheur(s) devra(ont) remettre au secrétariat du projet :

- Un Policy Brief sur le sujet choisi en anglais ou en français.
- Le Policy Brief doit comporter environ trois mille mots (3 000), à l'exclusion de la page de couverture, du résumé, de la table des matières et des références (interligne simple en Calibri 12).
- Le(s) chercheur(s) fournira(ont) les produits livrables par e-mail à l'équipe de publication (marie.riquier@sipri.org).
- Le(s) chercheur(s) pourrait(ent) être invité(s) à une réunion virtuelle avec le comité scientifique du REcAP pour discuter du contenu, y compris des revendications et des positions politiques, des arguments intellectuels et de toute autre question.

Résultats attendus	Description indicative	Délai maximum prévu
Rapport de démarrage	Définition de l'objet de l'étude ; méthodologie de recherche et de collecte de données ; approche méthodologique adoptée pour le traitement et l'analyse des données ; résultats et les conclusions de l'analyse documentaire préliminaire.	2 Jours ouvrables
Première version du Policy Brief	Recherche documentaire, entretiens et analyse. La première version du Policy Brief contenant une analyse approfondie de la situation, des résultats clés et des recommandations orientées vers l'action est présenté au Comité scientifique du REcAP. Le chercheur peut être invité à une réunion	13 jours ouvrables

	virtuelle avec le Comité scientifique du REcAP et le FPI de l'UE pour discuter des résultats.	
<i>Commentaires</i>	<i>Commentaires et réactions du comité scientifique et/ou de l'IPF de l'UE</i>	<i>7 jours ouvrables</i>
Version Finale du Policy Brief	Version finale tenant compte des commentaires et des réactions du comité scientifique et/ou de l'IPF de l'UE.	7 jours ouvrables

5. Durée de la mission et calendrier de paiement

- La mission devrait durer un mois (20 jours ouvrables) à compter de la date de signature du contrat.
- Le paiement sera effectué en un seul versement après approbation par le comité scientifique de la version finale du document à fournir.
- Le budget maximum disponible par dossier politique est de deux mille euros (2 000 EUR).

6. Qualifications

Les chercheurs intéressés doivent posséder les qualifications suivantes :

- Être membre ou aspirant membre du Réseau REcAP. Les membres du Comité scientifique du REcAP ne peuvent pas poser leur candidature. Cependant, d'autres chercheurs de leurs organisations respectives peuvent poser leur candidature.
- Être titulaire d'un master ou d'un doctorat dans un domaine pertinent.
- Avoir une expérience de la recherche dans les thèmes sélectionnés.
- Excellente maîtrise du français (parlé, lu et écrit) ou de l'anglais (parlé, lu et écrit). Connaissance pratique de l'autre langue. La connaissance du portugais est considérée comme un avantage.

7. Application

Les chercheurs intéressés doivent soumettre les documents suivants au Secrétariat du projet REcAP (recapsecretariat@wanep.org) **avant 23.59 GMT le 1er décembre 2024.**

- Déclaration d'intérêt d'une page présentant un angle d'approche intéressant et innovant du thème.
- Un CV avec une liste actualisée des publications.
- Deux exemples de Policy Brief ou de documents similaires publiés.

Seules les personnes présélectionnées seront contactées.

8. Critères d'évaluation des propositions de recherche

Les critères suivants seront utilisés par le comité scientifique pour évaluer les propositions de recherche :

Non .	Critères	Max. Score
1	Formation : Master ou doctorat dans un domaine pertinent ;	10
2	Langues : Excellente maîtrise du français (parlé, lu et écrit) ou de l'anglais (parlé, lu et écrit). Connaissance pratique de l'autre langue. La connaissance du portugais est considérée comme un avantage.	10
3	Expérience de la recherche : Au moins 3 ans de recherche. Familiarité et connaissance du sujet/thème sélectionné et preuve d'une expérience de recherche antérieure dans le thème/thème sélectionné.	20
4	Pertinence de la proposition narrative technique : La proposition de recherche répond-elle à l'objectif de la recherche ? Les objectifs et les questions de recherche sont-ils bien construits et faciles à comprendre ? Correspondent-ils à la problématique de la recherche ?	25
5	Méthodologie : Solidité technique et qualité de la méthodologie proposée, y compris la compréhension de la mission et le caractère innovant de l'approche adoptée pour la mener à bien.	25

6	Qualité générale de la proposition : le degré de conformité de la proposition avec les lignes directrices de la candidature et sa qualité (table des matières, organisation, pagination, taille des marges et des caractères, présentation efficace des idées, références, vitae bien préparé, etc.)	10